

### Interventions du mois

Ce mois-ci les sollicitations du service Intervention furent peu nombreuses mais variées : l'échouement sur le littoral finistérien d'un fût de 200 litres nécessitant l'analyse de son contenu ; une pollution de l'intérieur de la quille d'un catamaran lors d'un soutage de gas-oil ; une intoxication de personnel du port de Jeddha (Arabie Saoudite) par des poussières de sulfates de cuivre, de manganèse, de zinc et de fer ; des fuites d'alkylphénol éthoxylé à partir d'un conteneur ; une pollution de lavoir par huile de vidange...

### Disparition d'un pionnier

M. Jean Bronnec a été inhumé à Brest, le 19 mai. Très connu dans le monde de la plongée comme inventeur d'un détendeur pour les scaphandres autonomes, il était également le concepteur passionné du système de récupération des hydrocarbures EGMOLAP et de ses diverses applications (barges EGMOPOL, EGMOLAP terrestre, engin amphibie AMPHIPOL). Apparu lors de la pollution de l'*Amoco Cadiz* puis de celle du *Tanio*, utilisé lors de l'accident de l'*Exxon Valdez*, le récupérateur EGMOLAP a été vendu dans le monde entier.

### Pollutions opérationnelles : dérapage

En référence à notre « Guide opérationnel sur l'observation aérienne des pollutions pétrolières en mer », l'auteur d'un intéressant article

du mensuel *Le droit maritime français*, sur la preuve d'infraction, repris par la revue de l'Association française des capitaines de navires (AFCAN Informations n°68) a écrit :

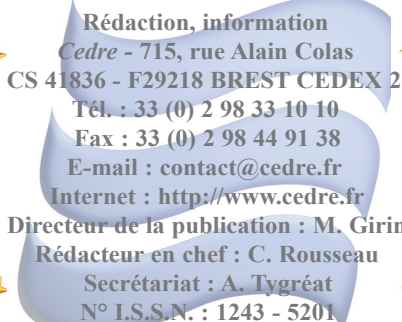
« Comme il résulte du manuel du *Cedre*, seul un prélèvement peut venir confirmer ou infirmer la présence d'hydrocarbures ». Cette interprétation est totalement dénuée de fondement. Bien au contraire, nous écrivons clairement, page 39, que : « Les documents photographiques et vidéos sont des éléments de preuve pour la répression des rejets illicites ». Merci la prochaine fois de nous lire plus attentivement avant d'interpréter nos écrits.

### Martinique : épave du *Dolly*

Les travaux de traitement de cette épave (Lettres 54, 76, 108 et 114) approchent de leur terme. Les cuves de bitume ont été sorties. La plus petite a été mise à terre en baie du Robert le 5 avril, puis vidée et ferrillée. Une autre a été remorquée le 23 mai jusqu'au bassin de radoub de Fort-de-France en vue de son réchauffage avant pompage du bitume et ferrillage. Le remorquage de la dernière cuve, est prévu courant juin. Il sera programmé en fonction de la météo et du calendrier d'occupation du bassin de radoub.

### Espagne : exercice international

Les autorités espagnoles ont donné une dimension internationale à leur exercice antipollution annuel, qui s'est tenu du 10 au 12 à Palma de Majorque. « MED 2005 » était basé sur un scénario d'explosion se produisant dans la salle des machines à bord d'un pétrolier chargé de 20 000 tonnes de fioul, avec des blessés et un déversement de 1 000 tonnes de fioul. Il comportait un volet sauvetage et un volet lutte contre la pollution, en mer et sur le littoral. Le volet pollution en mer visait à renforcer la coopération sur la récupération des polluants entre l'Italie, la France et l'Espagne. Le délégué Méditerranée du *Cedre* et un membre du service Intervention ont participé à l'exercice dans la délégation française. L'un a assisté au déploiement des moyens de lutte en mer (avions de reconnaissance et navires de récupération des trois pays impliqués) et à terre (mise en place de barrages et de chantiers de nettoyage). L'autre a été intégré à la cellule de prévision de dérive de nappes du PC opérationnel. Mise en place dans le cadre du projet post-*Prestige* ESEOO (développement d'une



Rédaction, information  
Cedre - 715, rue Alain Colas  
CS 41836 - F29218 BREST CEDEX 2  
Tél. : 33 (0) 2 98 33 10 10  
Fax : 33 (0) 2 98 44 91 38  
E-mail : [contact@cedre.fr](mailto:contact@cedre.fr)  
Internet : <http://www.cedre.fr>  
Directeur de la publication : M. Girin  
Rédacteur en chef : C. Rousseau  
Secrétariat : A. Tygréat  
N° I.S.S.N. : 1243 - 5201

capacité nationale de prévision de dérive), cette cellule a permis d'entraîner les intervenants espagnols et français à l'échange de données en temps réel. Trois bouées dérivantes de surface, suivies par satellite, ont été fournies par le *Cedre* pour l'exercice, en vue de comparer les dérives de plusieurs bouées lâchées au même endroit et au même moment.

## **Mer du Nord : réunion OTSOPA**

Le groupe de travail sur les pollutions (OTSOPA) de l'Accord de Bonn pour la protection de la mer du Nord s'est tenu à Cuxhaven du 10 au 13 mai. La participation du *Cedre* a porté sur le chapitre 20 du manuel de lutte de l'Accord (problématique d'emploi des dispersants) dont il assure la coordination. Une demande des Pays-Bas sur des exercices de validation des codes d'apparence 4 et 5 pour la détection des hydrocarbures a été approuvée. Le *Cedre* interviendra lors de tests sur les émulsions. Une demande du centre conjoint de recherches (JRC) de l'Union européenne pour disposer des données Polrep afin de mener des études comparatives avec les données satellites a donné lieu à un accord de principe des pays participants.

## **Fujairah : 700 tonnes de pétrole à la mer**

Une collision entre un cargo panaméen et un pétrolier grec chargé de 190 000 tonnes de brut arabe léger a provoqué le 24 mai un déversement de 700 tonnes de brut dans le détroit de Fujairah, à 14 nautiques de la côte iranienne.

## **Canada : législation contre les rejets illicites**

Réagissant aux mortalités d'oiseaux marins causées par les rejets opérationnels des navires, le Canada revoit le niveau des peines en cas de rejet illicite d'hydrocarbures en mer. Tout navire de plus de 5 000 tonnes reconnu coupable se verra imposer une amende d'au moins 100 000 CAD\$ (65 000 €) en cas de négligence ou défaillance et au moins 500 000 CAD\$ (325 000 €) en cas d'acte volontaire. La peine pourra atteindre jusqu'à 1 million de CAD\$ (650 000 €). Ce sont des niveaux encore inférieurs à ceux des Etats-Unis, mais proches de ceux de la France.

## **USA : contrainte par corps**

Les garde-côtes américains ne relâchent pas leur pression sur les équipages des navires soupçonnés de

déversement illégal d'hydrocarbures. Le *MSC Helena* a dû repartir de Boston ce mois sans son capitaine et ses 8 membres d'équipage, interdits de quitter les USA après un bref passage en prison, pour s'assurer qu'ils ne tenteront pas de se soustraire à la justice américaine.

## **USA : *International Oil Spill Conference***

L'*International Oil Spill Conference* (IOSC) 2005 a rassemblé à Miami Beach plus de 2 000 participants d'une cinquantaine de pays. A côté de la large dominance nord-américaine habituelle, on a pu noter la participation à la conférence de plusieurs délégations d'Amérique latine, certainement encouragées par la tenue de sessions en espagnol, et une forte présence des coopératives d'intervention de l'industrie pétrolière dans l'exposition. Le Sycopol, Total et le *Cedre* étaient présents à l'exposition sur un stand français commun, qui a été le lieu de nombreux échanges. Quatre spécialistes du *Cedre* ont participé à la conférence, avec 2 interventions et 2 posters. Après les discours introductifs et un intéressant exposé de Robert Ballard « opérateur de l'exploration sous-marine », la session spéciale sur les épaves potentiellement dangereuses a été un point fort du colloque. Le document support de cette session, à la préparation duquel le directeur du *Cedre* avait participé, a mis en avant la difficulté d'une politique volontariste de traitement des épaves anciennes et souligné qu'on ne pourra plus arguer d'impossibilité technique pour justifier une absence d'intervention sur les épaves à venir. Les sessions ont une nouvelle fois fait la part belle aux dispersants et à l'évaluation des dommages écologiques, tandis que les avancées technologiques ne trouvaient leur place qu'au salon et aux sessions posters remises en fond de salle.

## **OMI : convention sur les épaves**

La session de l'IOSC 2005 sur les épaves potentiellement polluantes n'était pas programmée par hasard. Le comité juridique de l'Organisation Maritime Internationale a travaillé dans sa session d'avril au texte de la future convention sur l'enlèvement des épaves (WRC - *Wreck Removal Convention*) qui fixera les règles d'action et d'indemnisation de l'Etat côtier dans ce domaine quand elle aura été adoptée par une conférence diplomatique qui pourrait se tenir sous deux ans.